



LA PRE-ORIENTATION

La pré-orientation est un outil à usage des Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

➤ Rôle du Centre de Pré-orientation

La pré-orientation aide à la détermination de l'orientation professionnelle des travailleurs handicapés qui ne peuvent pas utiliser leur qualification actuelle sur le marché de l'emploi en raison de leurs problèmes de santé et de difficultés physiques.

Elle permet aux personnes qui ne savent pas vers quel métier se diriger d'élaborer un projet de retour à l'emploi avec un objectif précis.

Le stagiaire pourra étudier avec l'équipe du CRP EMERGENCE :

- ⇒ Ses possibilités de reclassement professionnel, compte tenu de ses motivations et de ses capacités physiques et intellectuelles,
- ⇒ Dans quelle branche professionnelle, et dans quel type d'emploi le reclassement peut se faire.
- ⇒ Si cette réinsertion peut se faire en milieu ordinaire de travail, en entreprise adaptée ou éventuellement en ESAT (Etablissement d'Aide par le travail)
- ⇒ Si une adaptation au poste de travail sera nécessaire
- ⇒ Les moyens à mettre en œuvre pour réussir ce reclassement, en particulier la nécessité d'une formation professionnelle.

Le stagiaire est accueilli pour une période variant de **8 à 12 semaines**. Durant cette période, il a le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

➤ Démarche à accomplir pour l'admission en Centre de Pré-orientation

La personne handicapée doit faire la demande écrite d'admission en centre de pré-orientation par courrier.

Cette demande se fait auprès de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) dont elle dépend. C'est la CDAPH, qui siège au sein de la MDPH, qui autorise l'admission au centre de pré-orientation.

➤ Aide à la détermination du projet professionnel

Le parcours de pré-orientation vise à favoriser, chez la personne en situation de handicap, l'émergence d'un projet professionnel en adéquation avec ses souhaits, sa situation familiale et sociale, ses capacités physiques et intellectuelles.

L'équipe du CRP EMERGENCE accompagnera le stagiaire dans son élaboration d'un projet professionnel qui tienne compte de tous les éléments.

L'action de pré-orientation nécessite donc une approche globale de la personne en situation de handicap. Elle l'aide à intégrer les observations faites dans sa démarche de construction de son avenir.

➤ Les phases d'élaboration du projet du stagiaire :

La pré-orientation comprend trois phases :

- ⇒ Bilan des connaissances, des capacités intellectuelles et physiques et de tout ce qui a une importance dans un choix de métier.
- ⇒ Une phase de détermination de projet, recherche en entreprise, recherche en groupe, en atelier, exercices, enquêtes, etc...
- ⇒ Une phase de validation de projets, avec une période d'observation en entreprise et l'élaboration d'une stratégie de réalisation.

Les travaux sont réalisés en groupe ou individuellement, selon le type d'exercice et selon les difficultés rencontrées par le stagiaire. Chaque fois que nécessaire, une aide individualisée et adaptée est apportée.

Ce déroulement et le contenu ont été définis par le CRP EMERGENCE, en fonction des objectifs assignés au Centre de Pré-orientation par le Code du Travail (**articles L6341-1 à L6341-6 ...**)
Ils sont adaptés aux différentes situations individuelles.

➤ La fin du stage

A l'issue de cette période, un rapport socio-médico-pédagogique est envoyé à la MDPH. Ce rapport propose la solution qui semble la mieux adaptée à la personne et indique dans quels établissements et dans quel délai cette proposition est réalisable.